



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires**

Mâcon, le 24 JUL. 2026

Service environnement
Affaire suivie par : Aurélien PONS
Tél. : 03 85 21 86 26
Mèl : ddt-env-ema@saone-et-loire.gouv.fr

Le préfet de Saône-et-Loire

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Copie à :

M. le Président de la chambre d'agriculture

Objet : Sécheresse sévère

J'ai réuni le comité local de la ressource en eau jeudi 23 juillet dans le cadre de la sécheresse sévère qui affecte le département comme l'ensemble du territoire national.

À l'issue de ce comité, j'ai décidé de renforcer une nouvelle fois les mesures de restriction temporaire des usages de l'eau. Quatre des 8 zones d'alerte sont désormais placées au niveau de crise (Arroux-Morvan, Bourbince, Arconce et Sornin, Grosne), deux en alerte renforcée (Saône aval, Seille et Guyotte), et deux en alerte (la Dheune et la Loire). Un tel niveau de restriction est inédit aussi tôt dans la période estivale dans notre département.

Les prévisions météorologiques ne permettent pas d'envisager une amélioration sensible et durable de la situation et laissent craindre la poursuite de la dégradation, sur un temps long, de l'état de la ressource en eau.

En période de sécheresse sévère, les mesures de restriction des usages de l'eau visent à permettre de préserver la ressource en eau pour les enjeux prioritaires que sont la santé, le sanitaire, la sécurité. En dernier ressort, l'alimentation en eau des populations s'imposerait sur tout autre usage.

Aussi, compte tenu de l'enjeu que revêt l'abreuvement du bétail dans notre département d'élevage, je vous invite à faciliter ou initier les accords qui pourraient être trouvés pour autoriser la mobilisation des plans d'eau, publics ou privés, qui permettent aux éleveurs d'approvisionner en eau leurs animaux sans devoir recourir au réseau d'eau potable.

En cas de suspicion d'intoxication d'animaux, un signalement rapide auprès de l'ARS est nécessaire, quel que soit le lieu d'abreuvement.

Je vous remercie de votre mobilisation.

Le Préfet

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la
préfecture de Saône-et-Loire

Flora SEGUIN

*Nota bene en ajout à la version signée :
les signalements évoqués dans ce
courrier sont à faire à l'ARS et à la DDPP.*